



Fralib Sourcing Unit

*Destinataires : Affagard Gérard Délégué Syndical CFE/CGC
Cazorla Gérard Secrétaire du CE
Leberquier Olivier Délégué syndical CGT
Tangar David Secrétaire du CHSCT*

Gémenos le 10 mai 2012

Lettre envoyée par mail et signifiée par huissier.

Objet : Sécurité des salariés et visiteurs accédant au local des IRP de Fralib

Messieurs,

Comme vous le savez le tribunal de Grande Instance, saisi par le Comité d'Entreprise, a rendu sa décision le 20 avril 2012. Il a débouté le Comité d'Entreprise de Fralib de toutes ses demandes concernant la procédure de consultation sur le projet de licenciement collectif et le plan de sauvegarde de l'emploi. Nous allons par conséquent mettre en œuvre le projet de fermeture du site et le licenciement des salariés pour motif économique.

S'agissant des licenciements, nous avons notifié les licenciements des salariés le 2 mai 2012, à l'exception des salariés protégés et de ceux participant à l'organisation du démontage. Les licenciements des salariés protégés quant à eux doivent respecter une procédure plus longue, qui requiert l'autorisation de l'inspecteur du travail et, selon sa décision, la sollicitation des voies de recours appropriées.

Il est d'ores et déjà prévisible que la rupture du contrat de travail des salariés protégés ne sera pas effective avant le terme du bail relatif à l'ensemble des locaux de l'usine, soit à fin septembre 2012.

S'agissant du domaine plus technique lié aux infrastructures de ce projet de fermeture, nous devons mettre en œuvre le démontage des installations de production afin de restituer les locaux à leur propriétaire, conformément à la dénonciation du bail en cours,

et que puisse être initiée la création des activités industrielles et logistiques planifiées par des tiers.

Ce démontage demandera l'utilisation d'engins de manutention lourds, permettant de déplacer plus d'une centaine d'équipements. Avant d'être chargés et enlevés des machines seront mises dans des caisses en bois pour pouvoir être stockées ce qui nécessitera une surface au sol importante. Les équipements seront chargés et enlevés sur des camions spécialisés qui manœuvreront sur le parking du personnel.

Plus de 6000 mètres de convoyeurs vont être démontés. Des travaux en hauteur vont être organisés pour démonter certains équipements comme les racks ou les rails suspendus, mais également pour le nettoyage des bardages dégradés au cours du conflit, et leur mise en peinture.

Avant le démarrage des travaux un plan de prévention règlementaire sera bien entendu réalisé avec les prestataires sélectionnés et mis à la disposition du CHSCT et de l'inspection du travail, mais d'ores et déjà les sociétés intervenantes qui ont commencé à préparer ces travaux nous ont fait part de leurs réserves quant à la possibilité de démonter l'usine en sécurité tout en maintenant une circulation de personnes étrangères au chantier à l'intérieur du site.

En ma qualité de Directeur de Fralib et à ce titre responsable de la sécurité du site, et au regard des règles de sécurité élémentaires confirmées par les différents professionnels intervenants, je considère moi aussi dangereux pour tous que des personnes étrangères à la mission de démantèlement puissent se déplacer et garer leur véhicule sur le site pendant ces opérations délicates ; à ce titre la sécurité des personnes se rendant au local des IRP est tout particulièrement concernée.

Les flux de personnes liés à l'activité sociale des représentants du personnel devront donc impérativement être séparés physiquement de l'activité de chantier, et ceci dans un contexte où il ne sera plus possible de fournir une activité aux salariés non licenciés.

Pour ce faire, pendant la période de démontage de mai à septembre 2012, nous allons laisser ouvert le portillon piéton nord existant qui permet un accès direct de l'extérieur au local syndical, et pour assurer la sécurité, nous allons mettre en place une protection entre l'usine et le local syndical. Cet accès direct permanent permettra d'organiser les périodes de démontage des équipements et de remise en état des bâtiments, par conséquent de restituer le site à la fin du bail, et ceci sans entraver l'activité des instances représentatives du personnel et en réduisant les risques d'accidents pour tous.

Toutefois, pour plus de simplicité et d'efficacité, étant donné qu'une fois le bail échu nous n'aurons pas d'autre choix que de louer un local de substitution à l'extérieur du périmètre du site, et ce le temps nécessaire, nous vous proposons comme alternative de vous louer, dès maintenant, un local équivalent à votre local actuel à proximité pour le mettre à votre disposition, et de faire transférer vos affaires dans ce nouveau local de substitution.

Les travaux sur le site devant débuter dans le courant du mois de mai, je demande à chacun d'entre vous de me communiquer votre préférence au plus tard le 16 mai 2012.

A défaut d'un accord sur la location d'un local de substitution et le déménagement de toutes les IRP, nous laisserons ouvert le portillon existant qui permet un accès piéton au local des IRP. Afin de protéger le local des IRP et les salariés et visiteurs qui seraient amenés à s'y rendre, et d'assurer la sécurité du site, nous mettrons en place une protection physique.

Dans cette attente, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire ou échange sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma sincère considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom. The name 'LLOVERA' is written in small capital letters at the end of the signature.

Angel LLOVERA
Président de Fralib